

Les agents en surveillance, la nuit dernière, aux abords du Pont-Neuf, aperçurent un individu dont les allures, la marche, les gestes attirèrent leur attention. Ils le surveillèrent, et furent assez heureux pour l'arrêter au moment où il allait se précipiter dans la Seine. Déjà il avait enjambé le parapet et se trouvait sur la corniche du pont, lorsqu'un agent le saisit par ses vêtements ; il résista vigoureusement. « Laissez-moi, s'écriait-il, ma vie est ma propriété, je suis libre d'en disposer. » Plusieurs agents durent intervenir pour s'en emparer et le conduire au poste. Là, et comme il refusait de donner ses noms, il fut fouillé, et l'on trouva sur lui enveloppé soigneusement dans de la toile imperméable, l'écrit suivant :

Paris, 3 octobre.
 — Je me nomme Ernest D..., je suis né à Lille j'ai 32 ans. Resté, orphelin de bonne heure, j'ai néanmoins reçu une bonne éducation, grâce à la générosité d'un négociant qui avait connu mes parents. Je me crois intelligent, courageux, travailleur ; mais découragé par la fatalité, qui m'a toujours poursuivi, je suis tombé dans une misère profonde. Au moment où j'écrivis ces lignes, je n'ai pas mangé depuis deux jours.

Ayant été employé de commerce pendant dix ans, j'avais réalisé, sur mes économies, cinq mille francs. Je me suis marié ; ma femme m'a apporté une dot de dix mille francs. Je me suis établi ; je n'ai pas réussi, j'ai été trompé par suite de ma trop grande bonne foi. Ma femme est morte de chagrin. J'ai laissé à mes créanciers tout ce que je possédais, et je suis arrivé à Paris le 1^{er} septembre, possédant 50 francs, du linge et quelques vêtements que j'ai été obligé de vendre pour vivre.

J'ai frappé à bien des portes pour obtenir un travail ; partout j'ai été refusé. L'expérience que j'ai de la vie m'ayant démontré que, pour réussir en ce bas monde, il fallait avoir une conscience élastique, assez de finesse et d'habileté pour marcher sur la lisière du Code pénal, de l'audace pour s'enrichir en faisant des dupes, j'ai résolu de mourir, voulant rester honnête homme.

Conduit devant le commissaire de police, D..., avec le plus grand calme, persista à déclarer fortement qu'il était las de la vie, et qu'il se détruirait dès qu'il serait en liberté. Forcé brutalement par lui se trouvant, dans le bureau du magistrat, un négociant venant servir de témoin à un de ses voisins, qui demandait le certificat nécessaire pour obtenir un permis de chasse.

Ayant entendu la lecture de l'écrit que précède et les observations faites par le commissaire à D..., le commerçant, s'adressa à celui-ci ; lui dit : « Si vous êtes un honnête homme et un travailleur, je vous offre un emploi de commis d'ordre chez moi, et vous verrez qu'avec une bonne conduite et du travail, on a pas besoin d'être coquin pour se créer une position. »

Ayant accepté cette offre, D..., a été laissé libre et s'est mis à la disposition de son nouveau patron.

On lit dans la *Correspondance russe de Saint-Petersbourg* :

« Le sieur Jean Beck, sujet français, natif de Thann (Alsace), et sa servante russe, ont été assassinés dans la nuit du 19 septembre dernier, dans leur domicile à St-Petersbourg. L'assassin est un prince Georgien, âgé de dix-neuf ans, qui avait servi jusqu'au 15 août dans l'escorte de l'Empereur en qualité de porte-enseigne. D'après la déposition du prince Michelatzi lui-même, le crime a eu lieu dans les circonstances suivantes :

Le 19, le prince se rendit chez le sieur Beck, qui avait l'habitude de prêter ses gages, dans l'intention de retirer un fusil qu'il avait déposé pour la somme de 12 roubles ; mais comme il n'avait que 6 roubles sur lui, Beck refusa de lui rendre son arme ; une discussion s'engagea, et Michelatzi proposa enfin d'engager ses cartouches pour la somme de 2 roubles. Le domestique, qui avait assisté à l'entretien, fit des observations peu favorables au Georgien ; cependant, celle-ci s'étant retirée, Beck se mit à inscrire sur son registre le nom de l'emprunteur, quand celui-ci, poussé à bout par les injures de Beck (suivant le dire du meurtrier), lui porta avec son poignard un premier coup sur la tête, puis un second au-dessous de la nuque qui lui trancha le cou à une profondeur de 42 centimètres.

La servante était survenue ; il la repoussa dans la cuisine en lui portant un coup de poignard au cou, puis, la lumière s'étant éteinte, il la trappa dans l'obscurité de quatorze coups de poignard.

Ce double crime accompli, le meurtrier retourna auprès de la première victime, arracha la partie de la feuille du registre où son nom était à moitié inscrit, et se rendit dans la pièce où étaient les objets engagés. Là, il prit une pelisse, des montres et autres objets avec lesquels il s'enfuit. Mais ce vol causa sa perte, car dans son empressement à se nanter de ces différents objets, il eut l'imprudence de jeter dans la chambre la feuille déchirée du registre sur laquelle le commencement de son nom était porté ; c'est ce morceau de papier qui lui fit découvrir.

A la première nouvelle de cet assassinat, le consul de France fut averti et invité à suivre l'instruction de l'affaire. Des mesures énergiques furent prises immédiatement par la police ; plusieurs arrestations furent maintenues provisoirement sur les indications du portier, et enfin, le véritable coupable put être arrêté.

La promptitude avec laquelle cette instruction a été conduite par la police russe a produit le meilleur effet sur les colonies étrangères de St-Petersbourg.

La Gazette du gouvernement de Nijni-Novgorod contient le récit de la visite faite par S. E. le baron de Taillierand Périgord à la foire de Nijni.

Le premier maître de police, qui avait été chargé par le gouverneur général, d'accompagner l'ambassadeur de France et les personnes venues avec lui, montra à ces Messieurs tout ce qu'il y avait de remarquable à la foire : le débarcadère de Sibirie, la partie dite chinoise de la foire (ou l'en vend les thés, et les magasins de fourrures. Le premier jour de leur visite, les membres de l'ambassade de France se bornèrent à visiter la foire, mais le lendemain, accompagnés de l'aide de camp général Ogarew, ils se rendirent dans la ville même. Ils admirèrent l'aspect vraiment pittoresque de cette ancienne cité, bâtie au confluent d'un grand fleuve et d'un affluent navigable. L'ambassadeur, qui est grand connaisseur en matière d'art, admira surtout les anciennes peintures des églises et salua le tombeau de Minine, citoyen de Nijni-Novgorod, recouvert des drapeaux du prince Pojarsky ; puis il fit le tour du Kremblin et de la ville et alla déjeuner chez le marchand Kolchine dont il avait accepté la cordiale invitation à bord d'un vapeur construit pour le gouvernement par ce même marchand.

Le *Courrier de Bretagne*, qui annonçait, il y a deux jours, la disparition d'un notaire de Moncontour, laissant un passif de plus de 250,000 fr., nous apprend aujourd'hui que la ville de Dinan est dans la consternation. L'importante maison de banque dirigée par M. Payoux a suspendu ses paiements.

15 OCTOBRE TIRAGE

LOTÉRIE MUNICIPALE VILLE DE CHATEAUXROUX.
 A gagner 502,000 fr. comme suit :
 Loterie de Châteauroux, 235 lots. — Gros lot, 100,000 fr. pour 25 c. — Très important 4^{er} tirage, suivi des tirages :
 Loterie des Enfants Pauvres, 503 lots déposés à la Banque de France. Gros lot, 150,000 fr.
 Loterie Municipale Ville des Andelys, 104 lots. Gros lot, 100,000 fr. pour 25 c. Ensemble, 932 lots, 502,000 fr. Gros lot 100,000 fr. Châteauroux. fr. 100,000
 Gros lot 100,000 fr. Enfants Pauvres. 150,000
 Gros lot 100,000 fr. Andelys. 100,000
 Trois lots de 10,000 fr. 30,000
 Vingt-six lots (8,000 — 2,000, etc.) 32,000
 Neufs cents lots de 100 fr. 90,000
 A gagner 932 lots s'élevant à fr. 502,000
 Pour toutes chances, billets 25 c. dans toute la France chez tous les libraires et débitants de tabac.
 On peut aussi, pour recevoir VINGT billets assortis, adresser (mandat-poste ou timbres-poste) CINQ francs au directeur du Bureau-Excellence, rue Rivoli, 68, Paris. (A gagner, 502,000 fr.) 5540

CONVERSION DE L'EMPRUNT MEXICAIN 6% de 1865

La commission des finances du Mexique, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par S. M. l'empereur Maximilien, a décidé que les porteurs de certificats libérés du 6/10 mexicain émis en 1864 auront le droit d'échanger leurs titres, depuis le 2 octobre courant jusqu'au 10 novembre prochain, contre des obligations de 500 francs, inscrites au grand livre de la dette extérieure mexicaine au nombre de 500,000, et représentant, au capital nominal de 250 millions, le montani des titres de l'emprunt de 1864.

Cette conversion aura lieu à raison de 3 livres sterling de revenu, soit 75 fr. 60 c., contre ces deux obligations nouvelles de 500 fr. produisant chacune un intérêt annuel de 30 fr., payable par semestre, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année, à partir du 1^{er} avril 1866.

La commission des finances du Mexique se chargera de compléter ou de vendre d'après les cours de la Bourse, sans commissions, les fractions non convertissables en une obligation. Cette deuxième série d'obligations jouira de tous les avantages accordés aux obligations de la première série, émises en avril 1865.

Ainsi l'amortissement en aura lieu tous les six mois, par voie de tirages au sort, faits publiquement à Paris par les soins de la commission des finances du Mexique, le 2 janvier et 2 juillet de chaque année, pour les remboursements être effectués aux mains des ayant droit trois mois plus tard.

Le premier tirage sera effectué le 2 janvier 1866, immédiatement après le tirage de la première série.

A chaque tirage semestriel, la première obligation sortie sera remboursée à 500,000 fr.
 Les deux numéros suivants, à 400,000
 Les quatre numéros suivants, à 200,000
 Les quatre numéros suivants, à 50,000
 Et 60 numéros à 10,000 600,000

Total par chaque semestre 1, 500,000
 En outre, 736 obligations seront remboursées à 500 francs, au tirage du premier semestre. Ce nombre ira croissant chaque semestre, de telle sorte que l'emprunt soit intégralement remboursé en cinquante ans.

Enfin, il sera attribuée à chaque obligation une prime de reconstitution de 340 fr. exigible dans cinquante ans. Elle sera constituée au moyen de rentes françaises 3 0/0, déposées à la caisse des dépôts et consignations de France, et les arrérages en seront capitalisés tous les trois mois pendant les dites cinquante années.

Le *COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS* est chargé d'opérer cette conversion. Les Certificats à échanger (coupon du 1er octobre détaché) devront être déposés dans ses bureaux, rue Bergère, 14, du 2 octobre courant au 10 novembre prochain, de 10 heures du matin à 3 heures du soir. — Un bureau spécial sera ouvert pour l'achat ou la vente, sans commission, des fractions non convertissables en une obligation.

Dans les départements, les porteurs de certificats auront la faculté de déposer leurs titres chez MM. les receveurs généraux, qui les transmettront au Comptoir d'Escompte.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Greham* constate pour l'année 1864 les résultats suivants : Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,121
 Affaires acceptées par la C. 38,766,325
 Sinistres payés. 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un FOND d'assurance de plus de 12,500,000.
 La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865.)

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanche-Maille, 50.

Quelle femme élégante n'a souvent gémi sur la nécessité de jeter au rebut des robes, des vêtements, ou d'autres objets de toilette que la mode, cette maîtresse impitoyable, les force d'abandonner alors qu'ils sont encore en bon état ? Que de justes murmures n'ont pas été proférés contre ces rigueurs de l'usage qui grèvent le budget de tant de ménages !

Eh bien ! cette nécessité n'existe plus aujourd'hui et la Mode est enfin vaincue. Nos lectrices apprécieront avec satisfaction que Mme Derasse, rue Neuve-du-Fontenoy, n° 16, à Roubaix, teint les robes, les jupons, les rubans, en toutes nuances, et les remet complètement à neuf.

Les nouveaux procédés employés par Mme Derasse trouvent encore leur application pour le lavage et la teinture des dentelles, des blouses, des plumes, (on frise aussi les panaches,) le gommage des gants, que l'on peut ainsi conserver longtemps et toujours d'une grande fraîcheur.

Mme Derasse s'occupe encore d'impressions, sur étoffes, robes, rubans, etc. On pourra donc porter hardiment plus sieurs saisons, ses robes, ses rubans, ses objets de toilette qui seront ainsi véritablement renouvelés et à peu de frais.

Les savons de toilette constituent une des parties les plus délicates de l'art de parfumeur ; leur bonté dépend du choix des matières premières, des soins apportés à leur fabrication, et se reconnaît à l'absence de tout odeur de rancidité et de l'usticité. Il est de l'intérêt du consommateur de s'attacher à une marque de fabrique qui justifie sa confiance. Nous lui désignerons celle de CHALMIN, dont les savons, pétris avec toutes les essences et toutes les senteurs, sont renommés pour leurs vertus adoucissantes et jouissent sur tous les marchés du monde du même crédit que les pommades, les eaux de toilette et les essences de ce genre et habile parfumeur-savonnier.

— La bonne foi veut que les gravures jointes aux livres d'histoire n'aient rien d'imaginaires et représentent toujours avec une scrupuleuse sincérité les événements et les hommes célèbres d'après les tableaux, estampes, sculptures, médailles, et autres monuments certains. C'est le mérite particulier qui recommande les mille ou douze cents gravures de l'*Histoire de France* de MM. Bordier et Charton, en deux volumes, et qui a fait également la popularité du *Magasin pittoresque* et des *Voyageurs anciens et modernes*.

COMPAGNIE DES MINES DE BÉTHUNE. DÉPÔT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES. A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses. PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETERIE (l'hectolitre pesant 80 k mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 35

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 70
 2^e id. 1 fr. 60
 FINES NOISSETTES 1 fr. 45

GROSSE GAILLETERIE, (l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 2 fr. 30

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 65
 2^e id. 1 fr. 55
 FINES NOISSETTES, 1 fr. 40

GROSSE GAILLETERIE, (l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 25

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 60
 2^e id. 1 fr. 50
 FINES NOISSETTES, 1 fr. 35

(Au comptant sans escompte).
 N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe de leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.
 Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvres 33 au dépôt même, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

SERVICE D'OMNIBUS ENTRE ROUBAIX, TOURCOING, RONCO, HALLUIN ET MENIN. PLACE DE LA MAIRIE, ROUBAIX. BAEST-HONORÉ.

Départs de Roubaix : 7 h. 55 du matin, 1 h. 55 et 6 h. du soir.
 Départs de Tourcoing : 8 h. 30 du matin, 2 h 1/2 et 7 h. 15 du soir.
 Départs d'Halluin : 7 h. 20 et 10 h. 20 du matin, 7 h. du soir.
 Départs de Tourcoing : 8 h. 50 et 11 h 55 du matin, 8 h. 30 du soir.

BUREAUX :
 A Roubaix, Au Bœuf d'or, chez Debouvries, à Tourcoing, Au Cygne, chez Mme Meurillon ; à Roncq, A l'ancienne tête d'or, chez J.-B. Decottignie ; à Halluin, chez Mme veuve Renard, A la pomme d'or.
 Le service commencera le 8 octobre
 On se charge des commissions et recouvrements.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 9 octobre 1865.
 Le marché était faible au début, malgré une reprise de 1/4 à Londres. La rente a fait 67,60, le Mobilier 825, l'Espagnol 472,50 et l'Italien 64,90. L'élévation de la Banque de France à 5 0/0 est restée sans effet sur la Bourse, parce qu'il était prévu. On remarque la faiblesse du Mexicain qui reste à 47 3/8 après 47 fr. Les Lombards, le Saracosse et les Romains sont très offerts. Après deux heures et demie, des demandes assez actives ont relevé un certain nombre de valeurs. La rente finit à 67,72 1/2, l'Italien à 65,15, le Mobilier à 835 et l'Espagnol à 480. Parmi les chemins, l'Orléans a varié de 810 à 817,50, le Nord de 1080 à 1085, le Lyon de 851,25 à 855, le Midi de 555 à 562,50, l'Autrichien de 398,75 à 402,50, le Lombard de 435 à 428,75, le Romain de 198,75 à 201,25, le Saracosse de 280 à 285. Le Nord d'Espagne est à 187,50. Le Comptoir d'escompte reste à 995, la Société générale à 645, le Rivaldi à 530, Suez à 430, le Gaz parisien à 1060 et les Transatlantiques à 522,50.
 Cours moyen au comptant : 3 0/0, 67,72 ; 4 1/2, 95,75.
 Banque de France, 3,595.
 Crédit foncier, 1,300.

COTONS.
 HAVRE, lundi. — Nous ouvrons la semaine au grand calme ; mais le disponible est excessivement rare à la vente à peu près pour toutes les sortes, et les prix se maintiennent bien. On ne signale rien à livrer, et si les acheteurs manquent pour le moment, il n'y a pas non plus de pression à la vente.
 Les ventes notées à quatre heures et demie vont à 308 balles.
 Liverpool, lundi.
 Le marché ouvre calme. Ventes probables, 8,000 balles, avec fermeté aux cotés de vendredi.

On prévoit une amélioration dans le marché i l'escompte n'est pas encore élevé.
 Alexandrie, 7 octobre.
 Coton : fair machiné, 40 tal., ou 283 fr., franco Marseille.
 Livraison novembre, 41 T. ou 290 fr. franco à Marseille ; décembre, 37 T ou 262 fr. 50 ; marché irrégulier.

THEATRE de ROUBAIX. JEUDI 12 OCTOBRE 1865

1^{re} représentation de : CELIMARE LE BIEN-AIMÉ
 Vaudeville nouveau en trois actes
 LE GAMIN DE PARIS.
 Bureaux ouverts à 6 h. 1/2
 On commencera à 7 h.
 PRIX DES PLACES :
 Fauteuils de premières galeries et Loges 3 fr. Fauteuils d'orchestre, 2 fr. 50 c. Stalles de premières galeries 2 fr. 25 c. Premières galeries 2 fr. Stalles de parquet, 2 fr. Parquet 1 fr. 25 c. Deuxièmes galeries 1 fr. Amphithéâtre, 60 c. — S'adresser pour les abonnements et pour la location chez M. STEINER, rue Blanche-maille n° 14.

Bureau des postes de Roubaix. RUE NATIONALE.

DÉSIGNATION	CLOTURE des affranchissements en numéraire et changements.	DERNIÈRE levée de la boîte du bureau avant chaque départ.
DES ROUTES		
1 Lille à env. Angletorre, Paris à Calais.	matin	matin
Tourcoing, 2 env.	9 h. 00 m.	9 h. 00 m.
2 Calais à Paris, Lille 2 env. Tourcoing 3 envois.	11 » 40 »	11 » 50 »
3 Lannoy du Nord 1 envoi.	soir 12 » 45 »	soir 12 » 45 »
4 Tourcoing 4 env. Belgique, Lille 2°	2 » 15 »	2 » 30 »
5 Lille 4 env. Tourcoing 5 env. Gand Courtrai Walouco Paris, Erquelin, Erquelin à Paris.	4 » 00 »	4 » 20 »
6 Quiévrain à Paris. pour la 1 ^{re} distribution à Paris et les départements en passe Paris.	6 » 30 »	8 » 45 » (1)
7 Paris à Cal. Lille 5 envoi, Calais à Paris pour la 2 ^e distrib. à Paris.	7 » 00 »	8 » 50 »
8 Tourcoing 1 env. Lannoy 1 envoi. Tourai, Belgique.	7 » 00 »	9 » 00 » (2)

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées des boîtes supplémentaires

Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 ^e levée 8 h 40 mat.	8 h 20 mat.	8 h 30 mat.
2 ^e levée 10 50 mat.	11 » mat.	11 10 mat.
3 ^e levée 1 25 soir.	1 25 soir.	1 45 soir.
4 ^e levée 5 30 soir.	5 40 soir.	5 50 soir.
5 ^e levée 7 45 soir.	7 55 soir.	8 05 soir.

Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 ^e levée 8 h 35 mat	8 h 40 mat.	8 h 50 mat.
2 ^e levée 11 15 mat.	11 25 mat.	11 35 mat.
3 ^e levée 1 50 soir.	1 55 soir.	2 05 soir.
4 ^e levée 5 55 soir.	6 » soir.	6 10 soir.
5 ^e levée 8 10 soir.	8 15 soir.	8 25 soir.

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy

HEM

Au petit Lannoy, sur un verger appartenant à la famille Lebrun.

60 MARCHÉS DE BEAUX BOIS BLANCS et de FRÊNES

propres aux charrons, charpentiers, etc.

A VENDRE

par portions et à long crédit.

Le lundi 30 octobre 1865, à dix heures précises du matin, M^e Valenducq, notaire à Lannoy, procédera sur les lieux à la vente de ces bois.
 Réunion chez Méplomb, au cabaret du Petit-Lannoy.
 M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est chargé de cette vente et des conditions.
 5574